



C O N V E N T I O N
De mise à disposition d'un local à l'Hôtel d'Entreprises
SARL PHARMALAB CONSEILS

N° D SG . N° 06/320

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

La SARL PHARMALAB CONSEILS, SARL au capital 7.622,45 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe à Pitre sous le numéro 415 206 462, représentée par son gérant, Monsieur Pascal LABBE, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La Ville de ROYAN loue à la SARL PHARMALAB CONSEILS deux bureaux d'une superficie de 14,96 m² et de 24 m² situés au 2^{ème} étage à l'Hôtel d'Entreprises sis 53, Rue Ampère à ROYAN et appartenant à la Ville de ROYAN.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie pour une durée de 23 mois, commençant le 1^{er} Décembre 2006 et se terminant le 31 Octobre 2008, moyennant une redevance de :

Bureau de 14,96 m² :

9,05 € du m ² par mois x 14,96 m ²	135,39 €
+ 1,16 € du m ² par mois de charges x 14,96 m ²	17,35 €
Soit une redevance mensuelle de	152,74 €

Bureau de 24 m² :

9,05 €du m ² par mois x 24 m ²	217,20 €
+ 1,16 €du m ² par mois de charges x 24 m ²	27,84 €
Soit une redevance mensuelle de	245,04 €

Soit une redevance mensuelle totale de 397,78 €

Ladite redevance sera versée le premier de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur Percepteur de ROYAN.

ARTICLE 3 : Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis fourni par lettre recommandée avec accusé de réception selon un délai de deux mois.

ARTICLE 4 : La SARL PHARMALAB CONSEILS précise avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Hôtel d'Entreprises et y souscrit sans réserve.

Pour la SARL PHARMALAB CONSEILS,
Lu et Approuvé,
P. LABBE

Fait à ROYAN,
Le 16 Novembre 2006
Le Maire,

H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 Décembre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT